



Ansaq Journal for arts,  
literature and humanities  
15<sup>th</sup> edition

Volume (5) Issue (2)

2023 (1-16)

## La baisse de la natalité en Tunisie Mouvement structurel et comportement conjoncturel

*Dr. N'GUIRA Sana*

*Institut supérieur des sciences humaines de Tunis*



This work is licensed under a  
[Creative Commons Attribution-  
NonCommercial 4.0  
International License.](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)

*Published Online on : 6 Aug. 2024*

### Résumé

Les caractéristiques démographiques de la Tunisie ont profondément changé. Le pays est passé par une transition démographique marquant son passage d'un régime démographique primitif où les taux de natalité et de mortalités sont élevés vers un régime moderne où les taux de mortalité et de natalité sont bas. Après une phase d'explosion démographique, le pays a aussitôt retrouvé son équilibre démographique grâce à une transition de fécondité qui a permis aux indicateurs de natalité de baisser pour réduire la durée et l'intensité de l'accroissement de la, population. La transition de la fécondité a engendré un mouvement structurel de baisse des taux de natalité attribuable à une

politique de population adoptée par l'Etat tunisien qui a instauré un cadre législatif (code du statut personnel, élévation de l'âge de mariage, loi de libéralisation de l'avortement, généralisation de l'enseignement ...), et initié un programme de planification familiale en faveur de la réduction des naissances, et de l'évolution générale de l'utilisation des méthodes de contraception. La transition de la fécondité en Tunisie a été secouée par les motivations personnelles des individus et des familles qui leurs a servi de substrat car ce sont les mentalités qui ont changé et qui ont poussé vers de nouveaux comportements de nuptialité et de procréation. La reprise des natalités observées après 2011, s'inscrit dans un

cadre contextuel limité dans le temps et attribué à un effet révolution. Ce comportement conjoncturel est suivi d'un cycle de baisse des indicateurs de la nuptialité, de la fécondité et de la natalité.

**Motsclés :** transition, baisse, natalité, fécondité

### \* **Introduction**

La baisse de la natalité est constatée en Tunisie durant les années quatre-vingt-dix du siècle précédent, les taux de natalité pour mille, ont baissé de 47 en 1960 à 25 en 1990. La baisse a commencé timidement depuis le début des années soixante-dix suite à la diminution des taux de mortalité. au cours de la période de transition démographique, la population a connu un accroissement substantiel et le taux d'accroissement naturel a atteint 3% en 1966 du fait que la baisse de la mortalité a précédé celle de la baisse de la natalité. L'ampleur de l'explosion démographique dépend du délai entre la baisse de la mortalité et de celui de la baisse de la natalité, et les rythmes respectifs entre les deux baisses. La transition de la fécondité en Tunisie est avancée et rapide grâce à l'installation d'antennes de planning familiales dans les villes et villages, elle a abouti un équilibre démographique moderne dans la phase post-transitionnelle. La baisse de la fécondité a été continue et

poursuivie d'une manière spontanée jusqu'à 2004 où les taux de natalité ont atteint le seuil de 1,68%. Une reprise de la natalité est apparente durant les premières années suivant la révolution de 2011, à l'issue de laquelle, un mouvement de rétraction des naissances et des mariages est observé donnant lieu à la diminution des taux de natalité qui ont atteint pour la première fois le seuil de 1,48 % ramenant le taux d'accroissement démographique du pays à 0,8 %.

Nous analysons dans cet article, les paliers de la baisse de la fécondité en Tunisie lors de la phase de la transition démographique, et en phase post-transitionnelle lorsque les indicateurs de mortalité et de natalité ont retrouvé des valeurs basses traduisant l'instauration du régime démographique moderne.

### \* **L'équilibre démographique en Tunisie**

Le taux de natalité est le rapport entre le nombre de naissances et la population moyenne. Les taux de natalité en Tunisie étaient très élevés au début du siècle précédant renseignant sur une fécondité naturelle qui caractérise l'équilibre démographique traditionnel. L'équilibre des populations primitives est attribuable aux épidémies, guerres, famines et problèmes de disettes, c'est

un équilibre naturel car les taux de mortalité et de natalités –tous deux élevés- concourent à un faux de croissance naturel équilibré. L'action humaine de lutte contre les maladies, les épidémies, la malnutrition, les mauvaises conditions d'hygiène s'est traduite par une baisse progressive des taux de mortalité dans le pays. De ces deux composantes, mortalité et natalité élevée apparaît un solde naturel élevé et en accroissement continu marquant la phase de l'explosion démographique. C'est ainsi que la Tunisie passait progressivement d'un taux d'accroissement naturel bas au début du vingtième siècle (évalué à 1%) qui symbolise une démographie primitive vers des taux traduisant l'essor démographique dans sa première phase transitionnelle pour se rapprocher des plafonds de 3% : 2,9 en 1966, 2,6 en 1975 et 2,4 en 1984. Ces chiffres résument le schéma de la transition ou de la révolution démographique en Tunisie. La révolution démographique est le passage, observé en Europe et dans les populations d'origine européenne, d'un régime démographique intermédiaire au régime démographique contemporain.

---

<sup>1</sup> LANDRY Adolphe, « la révolution démographique, Etudes et essais sur les

Ce régime nouveau était destiné à conquérir tôt ou tard tous les pays du monde »<sup>1</sup>

Dès lors la Tunisie, pour traverser le régime intermédiaire et atteindre l'équilibre contemporain, a opté pour une politique de population tendant à réduire la natalité et diminuer la fécondité.

Trois mesures principales caractérisent l'évolution de la politique de population en Tunisie, nous citons en premier lieu le dispositif législatif mis en place après l'indépendance pour réglementer le mariage, le divorce et interdire la polygamie, il s'agit du code de statut personnel promulgué en 1956.

La seconde étape était marquée également par la libéralisation de la vente des produits contraceptifs (1961), le lancement du programme de planning familiale (1966) et l'élévation de l'âge de mariage à 17 ans pour les femmes et à 20 ans pour les hommes (1964) et d'autres mesures en faveur des droits économiques, politiques et civiques de la femme.

La troisième étape s'est caractérisée par la création de l'office national de la famille et de la population (1973), le renforcement du programme de planning familial, le

problèmes de la population », INED édition, Paris, 1982, 280 pages

développement du dispositif de santé et la poursuite de l'objectif de la généralisation de l'enseignement prévu par la loi générique de l'éducation de 1958 ; et la prise en compte des aspects relatif au développement et au développement humain durable.

C'est ainsi que la Tunisie a amorcé un premier cycle de baisse de la natalité dans la période transitionnelle et dépassé la phase de l'explosion démographique ce qui a assuré son passage de l'équilibre démographique traditionnel à un équilibre démographique moderne grâce à la baisse de la mortalité qui a été aussitôt suivie par une baisse de la natalité. Au cours de la période de transition démographique la population tunisienne a connu un accroissement quantitatif de 2,6 fois (coefficient transitionnel) passant de 3783,2 milliers en 1956 avec un taux de croissance naturel de 9910,9 milliers en 2004 avec un taux d'accroissement naturel de 11 pour mille. L'ampleur du coefficient transitionnel dépend du délai entre le début de la baisse de la mortalité et celui de la baisse de la natalité et des rythmes respectifs des deux baissent qui cancérisent le processus transitoire du pays. Ainsi la transition démographique de la Tunisie est qualifiée de tardive, car intervenue

après d'un siècle de la transition démographique des pays développés, mais profitant de ses dogmes, leçons et pratiques. Le processus est plus tardif mais il est plus rapide vu la chute brutale des taux de mortalité (passant de 4% en 1940 à 1,6 % en 1966 à 1 % en 1975) ; C'est une transition avancée car le déclin de la natalité n'a pas tardé à faire signe (passant de 5% en 1940 à 3,6 % en 1975 à 2,2 en 1994 pour atteindre 1,7 % en 2004).

La transition démographique en Tunisie se qualifie de transition avancée, car le pays a avancé les pays arabes et africains à atteindre le stade de l'équilibre démographique moderne et a dépassé la phase transitoire dans une durée écourtée de cinq décennies. Ceci a été rendu possible grâce à l'implication de la population et à la participation de toutes les catégories dans toutes les régions aux programmes de planification familiale (1966-2000) mis en place par le gouvernement pour sensibiliser et orienter les familles tunisiennes vers la réduction des naissances en mettant à leurs dispositions un certain nombre de mécanismes, de procédures et de services tendant à informer et éduquer le public en matière de population, de santé familiale et de santé reproductive. La baisse de la natalité a été favorisée et déclenché par les

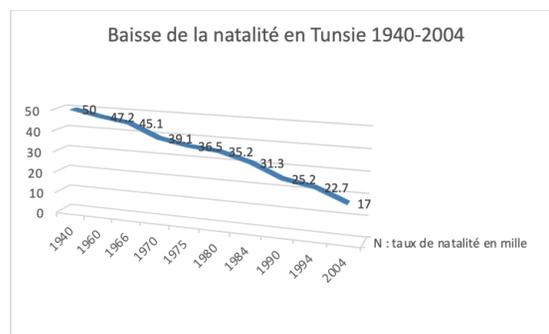
politiques gouvernementales, et aussitôt acceptée et adoptés par la population.

La transition démographique en Tunisie qui caractérise le passage du pays du régime démographique traditionnel à taux de mortalité et de natalité élevés vers un régime démographique moderne à taux de mortalité et de natalité bas, est une transition active, participative, volontaire et concertée.

#### **\* La baisse de la natalité pendant la phase de la transition démographique**

La baisse de la fécondité intervient dans la deuxième phase du régime intermédiaire, si la baisse de la mortalité provoque l'explosion démographique, la baisse de la natalité doit permettre le retour à l'équilibre et l'évitement du fardeau démographique. Contrairement à l'Europe ou la maîtrise de la fécondité était précoce et spontanée, la baisse de la natalité dans les pays du Maghreb et aux pays qualifiés du tiers monde, était tardive et provoquée. Ce décalage entre les pays, a fait que certains pays ont vu leur fécondité décrocher lentement et tardivement (dans les années cinquante du siècle précédent). C'était le cas de la Tunisie, qui a opté pour une politique de planification familiale pour provoquer un cycle de décroît des

naissances. Cette politique a commencé par une phase d'expérimentation pour la période 1964-66 avant son extension à l'ensemble du pays à partir de 1966. Les indicateurs sociodémographiques montrent l'efficacité de ce programme à atteindre les résultats escomptés. Il a été appuyé par des changements législatifs tendant à imposer des âges minimums au mariage, ceux-ci ont été élevés dès 1956 à 15 ans pour les filles et 18 ans pour les hommes, et relevés encore en 1964 à respectivement 17 ans et 20 ans. Ces mesures entrent dans le cadre du premier palier qui couvre la maîtrise des déterminants proches de la fécondité et qui concoure à la baisse des taux de natalité de 5% à 1,7 % entre 1940 et 2004.



Les déterminants de la fécondité ont été classés en quatre paliers : « pour interpréter la fécondité, les démographes ont introduit la notion de déterminants proches (premier palier), puis le mariage, contraception, avortement, allaitement (2<sup>ème</sup> palier), et

des déterminants lointains (3<sup>ème</sup> palier) : mortalité infantile, résidence, instruction, activité, niveau de vie. Le 4<sup>ème</sup> palier est celui des déterminants politiques énergétiques »<sup>2</sup>

Les forts taux de natalité ont conduit évidemment à des taux d'accroissement naturel très forts, ceux-ci ont atteint un pic de 3% avant de diminuer avec la baisse des taux de natalité. La forte croissance enregistrée s'explique par le fait que nous avons affaire à une nuptialité précoce et universelle qui conduit à une fécondité naturelle élevée. Cette fécondité qui était supérieure à 7 enfants par femme pendant la phase pré transitionnelle a chuté à 2 enfants par femme en 2004. Cette baisse générale résulte de l'augmentation des âges de mariage et du rétrécissement des écarts des âges entre la femme et son mari, « ce qui favorise l'utilisation de la contraception, car elle mène à des couples où la femme est plus murée et à moins de différence d'âge avec son

mari donc elle est moins soumise à celui-ci et a son rôle traditionnel. »<sup>3</sup>

L'utilisation de la contraception favorise la restriction des naissances des couples et ce par une utilisation de plus en plus importante des différents types de moyens de contraception. La diffusion de la contraception est également liée au programme de planning familial mis en œuvre. D'autant plus que l'interruption volontaire de grossesse est légale en Tunisie depuis 1973 : c'est la loi n°73-2 du 26 septembre 1973 qui a instauré le droit à l'avortement. Ces services ont été offerts gratuitement par le secteur public puis à titre onéreux par le secteur privé. Il est pratiqué à la demande de la femme jusqu'à trois mois de grossesse, en effet l'incorporation de l'âme est fixée au 120<sup>ème</sup> jour de grossesse, les savants de l'islam posent alors le principe de l'interdiction de l'interruption volontaire de grossesse après cette date.

---

<sup>2</sup> COURBADGE Youssef, « l'imprévisible fécondité égyptienne, population », volume 49, n°1, Paris, Janvier/février 1994, page 217

<sup>3</sup> DITGEN Alfred, « la transition démographique en Afrique : état actuel et comparaison avec la

transition dans les autres pays du monde », Acte de colloque développement et transition démographique en Afrique, Publication de la FSHS Tunis, série colloque n°7, volume VIII, Tunis 1007, page 30

Outre ces déterminants il a fallu que la situation socio-économique incite à la réduction de la descendance et que les modifications socio-culturelles créent un climat favorable à l'utilisation de la contraception et au recours aux avortements, et un environnement favorable à la scolarisation des filles, l'accès des femmes au marché de travail et une plus grande égalité dans le couple. Ces facteurs socioéconomiques et politiques sont les facteurs du quatrième palier qui expliquent d'avantages l'évolution de la fécondité en Tunisie.

Les facteurs du quatrième pallier sont des facteurs structurels qui ont développé un terrain favorable pour l'émergence d'un nouveau comportement reproductif qui interrompt la fécondité naturelle. Les facteurs de cette transition peuvent être résumés par l'amélioration des conditions de vie de la population tunisienne, l'élévation des taux de scolarisation notamment chez les filles et le progrès réalisé au niveau de l'éducation et de l'instruction, l'accès des femmes au marché de travail, l'extension des services de la couverture sociale et sanitaire, l'urbanisation, le retard de l'âge de mariage et la baisse de la nuptialité.

La baisse des taux de natalité est due essentiellement au recul de l'âge de mariage observé continuellement d'un recensement à un autre sous l'effet des changements juridiques, culturels et éducatifs mais aussi économiques suite à l'augmentation des coûts de la vie et à l'augmentation des taux d'inflation et de chômage des jeunes. Ces changements ont été appuyés par la politique gouvernementale de planification familiale qui a comporté un volet de persuasion, un aspect de sensibilisation et qui a constitué une forme d'accompagnement des couples pour contrôler le nombre de descendance et maîtriser la taille des familles. Ainsi la taille des ménages s'est rétréci passant de 5,5 en 1984 à 4,05 en 2014.

Les schémas de nuptialité et de fécondité observés montrent l'influence des programmes adoptés et des informations diffusées pour adapter de nouvelles normes et règles à la vie intime des individus et des couples, ne serait que les nouveaux comportements provoquant l'allongement d'âge de mariage et les nouvelles techniques permettant la réduction de la fécondité ont été acceptés par les individus eux même, et par la plus part des familles tunisiennes qui ont adhéré à la nouvelle conception sociodémographique .

**Tableau n°1 : Retard de l'âge moyen au premier mariage en Tunisie 1966-2014**

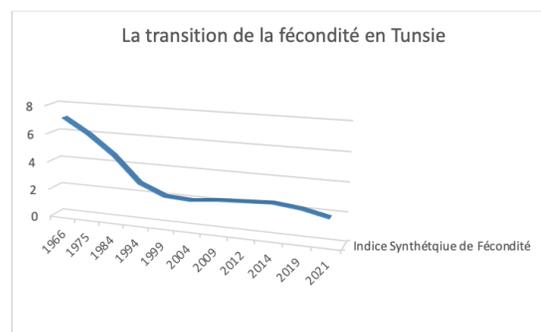
Age moyen RGP	Hommes	Femmes	Ecart
1966	27,1	20,9	6,2
1975	27,2	22,6	4,6
1984	28,1	24,3	3,8
1994	30,3	26,6	3,7
2004	32,7	29,1	3,6
2014	33	28,6	4,4

**Source : RGP de l'INS**

Cette augmentation de l'âge moyen du premier mariage est imputable au changement de calendrier de mariage chez les hommes et chez les femmes dont l'intensité du recul est plus forte, d'où le rétrécissement de l'écart entre l'âge moyen au premier mariage de l'homme et celui de la femme renseignant sur un nouvel équilibre conjugal entre les couples tunisiens.

Le retard de l'âge moyen au premier mariage renseigne sur le prolongement des périodes de célibat notamment pour les jeunes âges. A titre d'exemple, pour la tranche d'âge 25-29 ans, la proportion des femmes célibataires a grimpé de 24,6 en 1984 à 52,7 en 2004. La diminution des proportions des femmes mariées de la tranche d'âge 15-29 ans est le premier facteur responsable de la baisse du taux de natalité car empiriquement c'est la tranche d'âge qui génère le taux global de fécondité le plus élevés : 352,8 en 1966 ; 260,9 en 1984 et 148,3 en 2014. Ainsi l'Indice synthétique de fécondité est passé de 7,1 enfants par femmes en

1966 à 2 enfants par femme en 2004 marquant ainsi la fin de la transition de la fécondité et l'instauration d'un équilibre moderne caractérisé par la limitation de la descendance au seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femmes). Les taux de natalités ont chuté de 4,5% à 1,68 durant la même période. Ce mouvement structurel caractérise le régime démographique contemporain et constitue l'une des spécificités de la phase post-transitionnelle.



Le schéma de la transition de la fécondité en Tunisie renseigne sur une politique de population précoce qui a commencé au milieu de la moitié du siècle précédent mais qui a vite donné ses fruits du fait que la politique démographique s'inscrivait dans le cadre de la politique de développement concertée entre l'Etat et les acteurs socio-économiques dont le but est de lutter contre le sous-développement avec ses manifestations économiques et sociales. Des mesures législatives (code du statut personnel, libéralisation

de l'avortement...), des compagnes de scolarisation et de généralisation de la scolarité aux filles, des engagements en faveur de la réduction des naissances, l'évolution générale de la pratique contraceptive et la familiarisation avec l'utilisation des méthodes de contraception sont les facteurs intermédiaires de la transition de la fécondité en Tunisie. Il faut signaler cependant les motivations personnelles des individus et des familles qui leurs ont servi de substrat car ce sont les mentalités qui ont changé et qui ont poussé vers de nouveaux comportements de nuptialité et de procréation favorisant l'utilisation des techniques contraceptives aboutissant aux mouvements de limitation des naissances et instaurant un nouvel équilibre social avec des familles nucléaires à fécondité maîtrisée. C'est ainsi que le comportement nuptial et procréatif doit être perçu comme le résultat de plusieurs stratégies et de plusieurs changements qui affectent « les modèles familiaux dans lesquels la fécondité est une stratégie particulière »<sup>4</sup>.

La transition de la fécondité en Tunisie est ainsi le résultat de

---

<sup>4</sup> ROUSSE Louis (1994) « Fécondité, modèles familiaux et valeurs sociétales », Les modes de régulation de la reproduction humaine, Actes du

l'engagement de l'Etat par la mise en place d'un cadre réglementaire et d'un programme d'envergure de planification familiale qui a constitué un catalyseur pour persuader, sensibiliser, encourager et réprimer les choix familiaux en matière de fécondité les incitant, et les motivant à adopter un nouvel comportement procréateur. Les familles n'ont pas tardé à adopter la nouvelle conception de la vie et à couper court avec la fécondité naturelle et les mariages précoces pour s'inscrire dans une nouvelle optique de développement humain durable misant sur la santé, l'instruction et l'élévation du niveau de vie.

Ce mouvement est qualifié de structurel car il a touché le noyau dur de la détermination de la fécondité c'est-à-dire la famille, il a touché un élément important de la dynamique familiale qui est le mariage et il a touché le statut de la femme qui était réservé à un rôle traditionnel dans la sphère domestique sans s'investir dans la vie publique. « Parmi les inégalités que génère cette différenciation classique des sexes, certaines sont en

Colloque International de Delphes, 6- 10 octobre, AIDELF, no 6, PUF, Paris,

train de disparaître, d'où une réaction à la baisse sur la fécondité »<sup>5</sup>.

Ce mouvement est structurel, en effet la dynamique sociale qui a favorisé la maîtrise des naissances était secouée par une intervention sociale : des organisations, des institutions et des administrations publiques qui ont pris part dans ce changement qui a assuré le passage d'un régime démographique primitif à fécondité traditionnelle vers un nouveau régime démographique qui s'inscrit dans le cadre de la modernité : « Il est d'usage de relier la baisse de la fécondité à un processus dit de modernité : La progression des taux d'urbanisation, d'industrialisation, ou d'éducation entraînerait dans son sillage des comportements procréateurs à la baisse »<sup>6</sup>. La fin du processus de transformation se distingue par la stabilisation des taux de croissance démographique dans la phase post transitionnelle et ce en conséquence des deux baisses de la mortalité et de la natalité

### **\* Les mouvements de la natalité pendant la phase post-transitionnelle**

Les premières années de la phase post-transitionnelle ont été marquées par une constance des taux de natalité aux alentours de 1,7% et ce de 1999 jusqu'à 2009. Après le seuil de 16,8 pour mille atteint en 2004 – l'année qui a affiché le nombre moyen d'enfants par femme le plus bas avec une moyenne de 2 enfants par femmes – le taux de natalité a commencé à croître légèrement et l'indice synthétique de fécondité a gagné 0,2 points. Un mouvement conjoncturel d'élévation de la fécondité est aisément observé depuis 2011, les indicateurs dénotent une augmentation des taux de natalité jusqu'à 2,05 % en 2014 avec un indice synthétique de fécondité de 2,4, un taux de nuptialité de 20% et un nombre de naissance de 225887 nouveau-nés (le plus élevé depuis 30 ans). La situation observable intervient dans une phase de transition démocratique suite au renversement du régime politique en 2011.

Peut-on parler d'un « effet révolution » libérant les corps et

<sup>5</sup> FARGUES Philippe (1992) « Démographie et politique dans le monde arabe », Population, no 2, p. 313.

<sup>6</sup> SANDRON Frédéric (1998), « La baisse de la fécondité en Tunisie », centre français sur la population et le développement, les dossiers du CEPED N°49, paris, juillet 1998, page 35

changeant l'état des esprits, laissant penser à l'illusion d'une expansion économique et une résorption des problèmes socio-démocratique et faisant songer à une vie meilleure dans des conditions meilleures, influençant l'attitude sociale et impactant le comportement matrimonial ?

Il convient de mentionner que cette époque renvoie à la montée de l'islamisme et du courant islamique qui régnant pendant la période du régime politique islamique de 2011-2013.

Cette période revoie à des pressions religieuses faisant appels à principes islamiques conservateurs et des règles idéologiques extrémistes d'où l'apparition de quelques manifestations sociales qui se heurtent à la réalité de la vie quotidienne des familles tunisiennes : polygamie, mariage des mineurs, mariage coutumier, interdiction de l'utilisation des moyens de contraceptions ...la construction matrimoniale et la conclusion des actes de mariages dans un pays arabo-musulman comme la Tunisie, constituent l'ultime source de natalités puisque les naissances illégitimes ne représentent qu'une infime partie des naissances et sont « refusés » par la familles et les proches. Le mariage reste le seul cadre légal, social et culturel pour la procréation, les déterminants de la

natalité sont ainsi influencés par le nombre, la fréquence, et le cadre législatif pour la conclusion et l'annulation des actes de mariage.

Dans ce contexte sociopolitique s'inscrit l'élévation des indicateurs de nuptialité, de fécondité et de natalité. Ce mouvement de hausse est qualifié de conjoncturel car il est limité dans le temps et dans l'espace en effet il n'a touché qu'une fraction de la population et n'a pas été généralisé à tous les individus et à toutes les familles. D'ailleurs les indicateurs de la natalité n'ont pas tardé à diminuer et l'on a assisté depuis 2017 à une baisse intense de la natalité en Tunisie, cette dernière baisse est soutenue par le décroît de la fécondité et est accompagnée par une dégradation de la nuptialité dont les taux sont en chute continuelle de 20,1 % en 2013 à 12,1 % en 2021, indiquant une limitation de naissances par les mariages plutôt qu'une contraception dans les mariages.

**Tableau n°2 : Les indicateurs de la natalité en Tunisie 2004-2021**

	1994	1999	2004	2009	2012	2014	2019	2021
Taux de natalité en ‰	22,7	16,9	16,8	18,9	20,2	20,5	16,8	13,6
ISF (en nombre)	2,8	2,1	2	2,2	2,3	2,4	2,2	1,8
Taux de nuptialité en %	11,9	12,7	13,9	17,7	20,4	19,8	14,3	12,1

**Source : INS**

### **\* La baisse de la natalité pour la période 2017-2023**

Après le mouvement conjoncturel de la reprise de natalité, la Tunisie a amorcé un cycle actuel de baisse de la natalité. Ce cycle est déterminé par la diminution successive de la natalité dans un contexte de mortalité invariable, ce qui ramène les taux d'accroissement de la population à des niveaux (passant de 1,4 % en 2014 à 0,8 % en 2020). Ce second cycle de baisse de la natalité s'inscrit dans la phase post transitionnelle du processus de la transition démographique. Il se distingue par rapport au premier cycle de la baisse de la natalité survenu dans la période transitoire où la baisse de la natalité s'est intervenue après la baisse de la natalité alors que les deux taux continuaient à baisser conjointement jusqu'à l'atteinte du régime démographique moderne. La seconde baisse de la natalité s'avère plus intense puisqu'elle a battu tous les chiffres de la natalité déjà atteints.

Les indicateurs de l'Institut nationale de la statistique en Tunisie, affichent les plus faibles taux de natalité enregistrés en 2020 et 2021 avec respectivement 14,8 ‰ et 13,6 ‰, alors que le pays a enregistré, depuis 2014 une baisse continue du nombre de naissances de 29%. La baisse a été

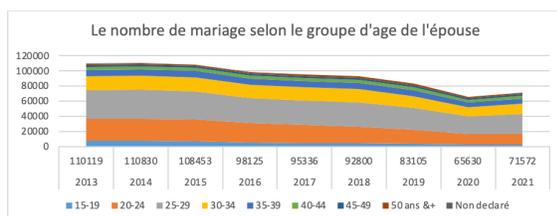
qualifiée de généralisée car elle a touché toutes les régions et tous les gouvernorats du pays, mêmes les gouvernorats les plus féconds (qui ont enregistré des indices synthétiques de fécondité supérieur à la moyenne nationale : Tataouine, Kebelli, Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan selon le Recensement Général de la Population et de l'habitat de 2014) ont vu leurs nombres de naissances chuter et diminuer.

Les fluctuations démographiques de la fécondité sont reflétées par les phénomènes démographiques de la nuptialité et de la divorcialité. Ces trois événements démographiques sont corrélés et y sont tributaires d'un double effet : effet génération et effet comportement qui influencent leurs structures et leurs occurrences.

L'interconnexion empirique est aisément constatée par les indices statistiques : le nombre de naissance a chuté de 225807 en 2014 à 160286 en 2021. Pendant la même période le nombre de mariage a chuté de 110119 contrats conclus à 71577, parallèlement les divorces prononcés par les tribunaux de première instance et par année judiciaire montrent l'ordre croissant du nombre des divorces qui a grimpé de 12871 en 2010 à 16750 en 2018. Nous nous apercevons que les déterminants proches de la fécondité y

sont touchés et que les premiers paliers des facteurs explicatifs de la baisse de la natalité sont imputables au nombre et à la structure de la nuptialité notamment en ce qui concerne le nombre et la population féminine en âge 14-49 ans. Le taux global de fécondité permet d'éliminer l'effet de structure et de calculer pour chaque tranche d'âge le rapport des naissances vivantes des mères d'un groupe d'âge donné et l'effectif des mères à cet âge. Le taux global de fécondité en Tunisie atteint ses valeurs maximales pour la tranche d'âge 25-29 ans tandis que les taux globaux de fécondité des groupes d'âge 15-19 ans et 40 ans et plus ont sensiblement diminué. Il convient dès lors d'analyser la structure des mariages selon la tranche d'âge

Le nombre de mariage selon le groupe d'âge de l'épouse dévoile un changement de structure et une diminution des proportions relatives de mariées âgées de 20 à 29 ans dont le pourcentage est passé de 61% à 56%. L'âge de mariage est un facteur déterminant de la fécondité, le recul de l'âge de mariage a des incidences sur le célibat et sur la probabilité de procréer.



Outre les effets démographiques qui se manifestent par l'entrée des cohortes différentes aux âges adultes et le quotient de nuptialité qui permet de relier l'évènement mariage à la population concernée. Si nous admettons qu'il y a un lien entre l'effectif d'une génération et sa fécondité, nous concevons que la fécondité est un comportement sensible à travers ses fluctuations conjoncturelles liées au contexte social et reliées à la conjoncture économique.

Les jeunes générations ont réduit leurs mariages et ont tendance à réduire leurs descendance, ils sont réticents envers la fondation des familles. Avoir des enfants implique une responsabilité d'éduquer et d'élever ces enfants, c'est un engagement à long terme qui implique des dépenses croissantes accordés à la nutrition, habillement, habitat, éducation, santé, c'est un engagement socio-moral qui demande des normes sociales et des valeurs humaines. Même les mesures natalistes restent peu efficaces envers l'anxiété dévoilée et l'inquiétude discernée envers l'avenir. Outre le climat social, certains changements d'aspirations peuvent être avancés pour expliquer un nouveau comportement à l'égard de la nuptialité et de la fécondité, puisque certains jeunes décident délibérément

de rester en célibat ou d'avoir moins ou peu d'enfants pour des raisons de libéralisation liées aux libertés individuelles – ils préfèrent rester libre- ou à l'émancipation de la femme qui priorise d'autres projets dans la vie tel qu'elle retarde l'âge de mariage pour terminer ses études et décrocher un diplôme ou décale la période entre le mariage et la naissance du premier enfant pour des raisons d'insertion et d'intégration professionnelle ou encore elle réduit le nombre d'enfants pour des fins de gestion de carrière et de promotion professionnelle. Le niveau d'instruction est le principal déterminant de l'âge au premier mariage, sa variation en fonction du niveau d'instruction est remarquable, en effet selon le recensement de la population et de l'habitat de 2014, l'âge moyen du premier mariage varie sensiblement selon le niveau d'instruction : « *Plus le niveau d'instruction augmente plus l'âge moyen au premier mariage augment* »<sup>7</sup>. Les résultats de ce recensement montrent que l'âge moyen au premier mariage est de l'ordre de 21 ans pour les filles n'ont aucun niveau. Celle qui a le niveau primaire et

<sup>7</sup> Recensement général de la population et de l'Habitat 2014, « Caractéristiques démographiques et fécondité » Volume 3,

secondaire se marie respectivement à 22,5 et 23,3 ans. Quant à la fille qui a un niveau supérieur, son âge moyen au premier mariage est 25,5 ans soit un écart de 4,8 ans par rapport aux filles de niveau néant.

Nous admettons aussi que le niveau d'instruction est un facteur déterminant de la fécondité, et qu'il y a une relation entre la fécondité et le niveau d'instruction, le nombre moyen d'enfants par femme varie sensiblement selon son degré d'instruction : « le nombre moyen d'enfants augmente en fonction de l'âge de la mère mais avec un rythme d'évolution qui diffère selon le niveau d'instruction de la femme. Ceci veut dire qu'à âge égal le nombre moyen d'enfants par femme dépend de son niveau d'instruction. »<sup>8</sup>. Les résultats de ce recensement montrent que la femme du niveau supérieur n'arrive à avoir 2 enfants qu'entre les âges de 35 et 39 ans, le groupe d'âge est 30 et 34 ans pour les femmes du niveau primaire et secondaire tandis que la femme sans niveau d'instruction arrive à mettre au monde 2 enfants avant l'âge de 30 ans.

Publication de l'Institut National de la Statistiques, Tunis, novembre 2016, Pages 28

<sup>8</sup> Ibid, page 32

Les femmes de niveau supérieur et qui ont un diplôme universitaires sont celles qui se projettent le plus dans la modernité et en dehors du schéma de la fécondité traditionnelle, elles s'investissent dans d'autres domaines professionnels et personnels, leur descendance est réduite, en effet les données empiriques confirment qu'en Tunisie la descendance finale est une relation décroissante du niveau d'instruction : « Elle est de 3.9 enfants pour les femmes sans instruction, de 3.3 pour celles du niveau primaire, de 2.9 pour celles du niveau secondaire, de 2.5 seulement pour les femmes du niveau supérieur »<sup>9</sup>

Notons enfin que le couple fécondité-nuptialité varie en fonction de la conjoncture économique. Nous y assistons à un rétrécissement des mariages et à une baisse de la natalité dans un contexte économique marqué par la détérioration du niveau de vie à cause de la récession économique (taux de croissance négatifs et nuls, dégradation des indicateurs macroéconomiques) et la stagflation (coexistence et augmentation des taux de chômage et des taux d'inflation...) et par la montée graduée des

manifestations du chômage et de sous-emploi des jeunes. Les indicateurs économiques enregistrés par la Tunisie montrent que l'économie nationale affiche un repli depuis plusieurs années avec des taux de croissance qui oscillent entre des valeurs négatives et nulles (le taux de croissance est de -1% au premier trimestre de l'année 2021, et de -0,2 % au titre du dernier trimestre de 2023), les taux de chômeurs dépassent 15 % et se caractérisent par des taux élevés chez les jeunes et les diplômés. Quant à l'inflation, son niveau est en hausse continue depuis 2017, son taux a dépassé 9 % durant l'année 2023. Les indicateurs macro-économiques sont en dégradation avec un déficit budgétaire, un déséquilibre de la balance commerciale et des taux d'endettement excessif dénotant une conjoncture économique difficile.

En phase de récession économique, « se creuse un écart entre les revenus et les aspirations qui se traduit par une frustration, donc une moindre propension à se marier et à se procréer »<sup>10</sup>.

Les individus tendent à diminuer et à retarder les actes de mariages,

<sup>9</sup> Ibid page 33

<sup>10</sup> CHESNAIS Jean Claude (1983), « la notion de cycle en démographie. La fécondité post-

transitionnelle est-elle cyclique ? », Population, N°38-2, P.365

lorsqu'ils se marient ils ont tendance à réduire leurs descendance à un ou deux enfants en moyenne et ce par manque de moyens de subsistance, par craintes d'assumer les charges et par changement de mode de vie et d'aspirations en faveur de l'orientation vers le projet professionnel. C'est un nouveau comportement de nuptialité et de fécondité dicté par la conjoncture et économique.

#### **\* Conclusion**

Après une phase d'explosion démographique, la Tunisie a retrouvé son équilibre démographique grâce à une transition de fécondité qui a permis aux indicateurs de natalité de baisser pour réduire les taux d'accroissement naturel de la population. La baisse des taux de natalité a commencé pendant la deuxième phase de l'explosion démographique, elle intervint dans un contexte transitionnel et fut provoquée par l'Etat tunisien à travers une réglementation rigoureuse en matière d'obligation et de généralisation de la scolarisation, l'élévation de l'âge de mariage, la promulgation du code du statut personnel et la ratification d'une loi de libéralisation de l'avortement, et par le biais d'un programme de planification familiale incitant à la réduction des naissances, et sensibilisant à l'utilisation des techniques contraceptives. L'adhésion

des individus et des familles à ce changement a généré de nouveaux comportements de nuptialité et de procréation. Le mouvement structurel de la baisse de natalité a affiché un décroît continue jusqu'à 2004. La fécondité post transitionnelle se caractérise par un cycle conjoncturel de reprise des natalités pour la période 2010- 2014 secoué par un effet révolution. Un second cycle de baisse des indicateurs de la nuptialité, de la fécondité et de la natalité caractérise la période 2017-2021, il est attribué à des effets démographiques, dans un contexte social mouvant et une conjoncture économique difficile.

En l'état actuel il est prématuré de conclure de l'évolution de la fécondité qui échappent à la rationalité en tant que comportement humain, Les mouvements de la natalité continueront à enregistrer des oscillations à la hausse et à la baisse selon le comportement des individus et des familles, le contexte social et la conjoncture économique.

#### **\* Bibliographie**

CHESNAIS Jean Claude (1983), « la notion de cycle en démographie. La fécondité post-transitionnelle est-elle cyclique ? », Population, N°38-2, P.361-390

[https://www.persee.fr/doc/pop\\_0032-4663\\_1983\\_num\\_38\\_2\\_17856](https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1983_num_38_2_17856)

- CLEMENT Céline, BRUGEILLES Carole (2020), « Introduction à la démographie », Armand colin Dunod éditeur, 241 pages  
[https://www.dunod.com/sites/default/files/atoms/files/Feuilletage\\_763.pdf](https://www.dunod.com/sites/default/files/atoms/files/Feuilletage_763.pdf)
- COURBADGE Youssef, « l'imprévisible fécondité égyptienne, population », volume 49, n°1, Paris, Janvier/février 1994, p. 212-222
- FARGUES Philippe (1991), « La démographie au Sud de la Méditerranée : contraintes réelles et défis fantasmatiques », In L'avenir de l'espace méditerranéen, edited by CH. Reymond et A. Sid Ahmed Editions Publisud. PARIS, pages 159-170
- FARGUES Philippe (1992), « Démographie et politique dans le monde arabe », Population, no 2, Paris, p. 305-326.
- JELASSI Hechmi (1992), « Différentiels de fécondité en Tunisie », Démographie et différences, Colloque International de Montréal, 7- 10 juin, no 4, Association Internationale des Démographes de Langue Française, PUF, Paris, p. 161 - 168.
- LANDRY Adolphe, « la révolution démographique, Etudes et essais sur les problèmes de la population », INED édition, Paris, 1982, 280 pages
- Recensement général de la population et de l'Habitat 2014, « Caractéristiques démographiques et fécondité » Volume 3, Publication de l'Institut National de la Statistiques, Tunis, novembre 2016, Pages 85  
<https://www.ins.tn/sites/default/files-ftp/files/publication/pdf/RGPH%202014-V3.pdf>
- ROUSSE Louis (1994), « Fécondité, modèles familiaux et valeurs sociétales », Les modes de régulation de la reproduction humaine, Actes du Colloque International de Delphes, 6- 10 octobre, AIDELF, no 6, PUF, Paris, p. 149-162.
- SANDRON Frédéric, « La baisse de la fécondité en Tunisie », centre français sur la population et le développement, les dossiers du CEPED N°49, paris, juillet 1998, 55 pages  
[https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/carton07/010014832.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton07/010014832.pdf)